

# Regard sur Repentigny



## Le train de banlieue, c'est maintenant vrai !



Repentigny n'a pas ménagé les efforts au cours de la dernière décennie pour amener le train de banlieue dans l'Est.

« C'est maintenant vrai, Repentigny aura son train de banlieue ! », s'est exclamée la mairesse Chantal Deschamps, qui a applaudi vivement l'annonce faite le 17 mars dernier par le gouvernement du Québec concernant la mise en service d'un train de banlieue reliant Mascouche, Terrebonne et Repentigny à Montréal d'ici 2008-2009.

### La réalisation d'un projet attendu

« Après des années d'attente et de mobilisation, les Repentinois et les Repentinoises pourront finalement se rendre dans la métropole à l'heure de pointe en 49 minutes seulement grâce à la future ligne de train de l'Est », a-t-elle ajouté avec enthousiasme.

Le tracé de la nouvelle ligne sera d'une longueur totale de 51 kilomètres. Cette ligne empruntera un nouveau tronçon ferroviaire de 12 km entre Mascouche et Repentigny, pour ensuite emprunter la voie ferrée du CN passant par le nord-est de Montréal, et rejoindre la ligne Montréal/Deux Montagnes, menant au centre-ville par le tunnel sous le Mont-Royal et aboutissant au terminus de la gare centrale.

La réalisation de ce projet évalué à 300 M\$ et qualifié du plus grand projet de développement en transport en commun depuis 1998, nécessitera la construction de 11 gares sur un total de 14, l'achat de cinq locomotives bi-mode (diesel-électrique) et de 30 wagons neufs à deux étages.

Le tracé total de 51 kilomètres comptera 14 gares, dont 11 seront nouvellement construites.

**La mairesse**  
à la Chambre de commerce  
**Pierre-Le Gardeur de Repentigny**

À lire, pages 2, 3 et 4

Deux gares sont prévues sur le territoire de la MRC de L'Assomption (Repentigny et Charlemagne) qui compte mettre en place un réseau de navettes efficace pour le plus grand bénéfice des usagers.

Soulignons que 10 % des frais d'immobilisation du nouveau train seront défrayés par l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et que les frais d'opération seront partagés entre les villes (40 %) et les usagers (50 %).

### Des retombées importantes pour Repentigny

« Indispensable à la mobilité de la population toujours croissante du nord-est de l'île, ce service de transport à la fois économique, écologique, moderne et efficace desservira un bassin d'un demi million de personnes », a déclaré la mairesse repentinoise.

En lien avec le réseau de la STM, la future ligne facilitera l'accès au centre-ville de Montréal, mais également vers l'ensemble des destinations d'affaires de l'Est de l'île.

À l'heure du développement durable, c'est une excellente nouvelle puisque ce mode de transport est celui qui a contribué le plus à l'accroissement de l'achalandage des transports en commun de la région métropolitaine au cours des dernières années.

Qui plus est, la nouvelle ligne deviendra un élément structurant permettant de doter la région des infrastructures nécessaires à son développement. Pour Repentigny, cela signifie des retombées économiques importantes, notamment un coup de pouce à la revalorisation de ses secteurs commercial, résidentiel et industriel.

### Un appui massif et efficace !

Le projet de train de banlieue a fait l'objet d'un très vaste consensus dans la région au cours des dernières années. Il a reçu l'aval des groupes de citoyens, des groupes environnementaux, des organismes de promotion du transport collectif, des chambres de commerce et des élus de tous les paliers de gouvernement.

À cet égard, la mairesse repentinoise tient à féliciter les intervenants qui ont œuvré au dossier et à remercier chaudement les citoyens qui se sont mobilisés massivement afin que le train devienne réalité dans la région.





## La mairesse à la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur de Repentigny

### Développement résidentiel et industriel

## D'ici 2010, le périmètre urbain sera totalement construit !

Le développement domiciliaire est depuis si longtemps associé à la croissance de Repentigny qu'il est aisé de s'imaginer que le territoire à construire est immense et qu'il faudra encore des décennies avant que le périmètre urbain ne soit achevé.

Pourtant, la réalité est toute autre et les constats sont pour le moins éloquentes: dans le secteur Le Gardeur, le développement résidentiel sera terminé cette année; dans le secteur Est du secteur Repentigny, au sud de l'autoroute, l'échéancier est en 2008 et dans le secteur Valmont-sur-parcs, une

nouvelle offensive des promoteurs se traduira par un échéancier écourté !

En bref, selon les prévisions actuelles, c'est vers 2010 que le périmètre urbain actuel sera totalement construit !

Cette observation vaut également pour le développement industriel puisque le parc industriel du secteur Le Gardeur n'offre plus que 7 terrains pour y accueillir des entreprises.



## « Assurer la prospérité de Repentigny par le redéploiement de la ville »

- La mairesse Chantal Deschamps

À l'approche de la fin du développement en périmètre urbain, la planification du redéploiement de la ville offre une alternative fort intéressante pour assurer la prospérité de la communauté repentignoise. La Ville et ses partenaires d'affaires devront faire d'audace, d'ingéniosité et de détermination pour façonner l'avenir de la municipalité. C'est là l'essentiel du message qu'a livré la mairesse Chantal Deschamps à quelque 250 convives réunis le 23 mars dernier dans le cadre du dîner mensuel de la Chambre de commerce Pierre Le Gardeur de Repentigny.

« Redéployer, c'est redonner vie à un terrain ou un secteur qui ne demande qu'à exploiter tout son potentiel géographique et spatial », a expliqué madame Deschamps. C'est pourquoi, en ces années charnières, elle appelle à la communauté d'affaires de Repentigny pour s'engager, avec succès, dans cette nouvelle ère de redéploiement et de redéfinition du rôle de la municipalité, a poursuivi la

maïresse en indiquant que la venue du train de banlieue constitue un bel exemple parmi les outils pouvant servir à modeler le futur repentignois.

Après un bref historique qui a rappelé les facteurs à la source de la première vague d'urbanisation et du développement démographique à Repentigny, soit la construction du pont Le Gardeur en 1938, l'aménagement des autoroutes 40 (1967) et 640 (1976), puis de l'avènement du transport collectif organisé dès 1990, la mairesse a signalé que la seconde vague s'appuyait plus sur la qualité du milieu de vie, l'accessibilité à la propriété, un positionnement géographique avantageux.

Ce cadre a eu un effet direct sur les investissements dans les domaines résidentiel, commercial et industriel puisque depuis la création de la nouvelle ville en 2002, le nombre des mises en chantier et la valeur des constructions ont plus que doublé.



**Le redéploiement constitue une belle opportunité pour le développement futur de Repentigny.**



6 millions de pieds carrés sont disponibles pour le développement commercial.



## Leader économique

Situant la Ville comme un leader économique qui joue un rôle déterminant aux plans local et régional, Mme Deschamps a offert quelques statistiques en soutien de cette affirmation. Tant par ses achats chez des fournisseurs locaux (33 M\$) que par les salaires versés à ses employés permanents, partiels, étudiants et surnuméraires résidant à Repentigny (19 M\$), la Ville est un acteur économique important. En fait, pour chaque dollar perçu auprès d'un contribuable repentinois, la Ville retourne directement 0,70 \$ dans l'économie locale.

Près de 125 M\$ ont aussi été investis par la ville dans divers types d'infrastructures collectives (pavage, aqueduc, égout, trottoir, éclairage, filtration et assainissement de l'eau, édifices, machinerie, etc.) depuis le regroupement.

Le tableau 7 précise la répartition des ces sommes qui ont profité autant au secteur Le Gardeur qui a vu croître ses investissements qu'au secteur Repentigny qui a pu ainsi consolider son positionnement sur l'échiquier régional (5<sup>e</sup> ville au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal et 12<sup>e</sup> ville au Québec).



### INVESTISSEMENT INFRASTRUCTURES NOUVELLE VILLE

	Population	%	Investissements	%
Secteur Le Gardeur	18 000	24,3	47 640 000 \$	38
Secteur Repentigny	56 000	75,7	78 848 000 \$	62



## La mairesse à la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur de Repentigny



**Près de 40 M\$ ont été investis par le secteur privé sur la rue Notre-Dame au cours des dernières années.**

### Adopter une image de marque

En conclusion à son allocution, la mairesse a lancé un message aux gens d'affaires, les invitant, tout comme devrait le faire la Ville, à adopter une approche qui consistera à définir une image de marque pour Repentigny : « Quels sont nos bons coups qui gagneraient à être connus et qui nous rendraient, vous comme nous, davantage gagnants si nous les propageons aux plans régional, national et international? ».

Madame Deschamps a souligné que la Ville ne se limite plus à son rôle originel de strictement percevoir l'impôt foncier et de fournir des services. « La municipalité est, plus que jamais, un lieu de convergence de l'activité humaine dans les sphères communautaire, sociale, économique et récréative. C'est ici qu'on organise le présent et qu'on prépare l'avenir », a-t-elle conclu.

**La venue du train de banlieue est un bel incitatif qui favorisera sans aucun doute l'arrivée de nouvelles familles sur le territoire repentignois.**



La table d'honneur de l'événement. À l'avant et dans l'ordre habituel : Mario Desrosiers, président du Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière, Chérif Ferah, secrétaire à la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur de Repentigny, Chantal Deschamps, conférencière invitée, mairesse de Repentigny et préfète de la MRC de L'Assomption, Nathalie Soucy, vice-présidente régionale Région Est de Montréal RBC-Banque Royale et Victor Doyon, administrateur à la Chambre de commerce et responsable du comité des activités sociales. À l'arrière, Michel Morin, Groupe Patrick Morin, président d'honneur du Tournoi de golf de la Chambre de commerce, édition 2006, Laurent Martineau, chef relations avec le milieu et projets spéciaux Direction régionale Des Laurentides chez Hydro-Québec et Robert Miller, président de la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur de Repentigny.



Du 2 au 10 mars 2007, la MRC de L'Assomption présente la 42<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec, Hiver 2007. Plusieurs membres du comité organisateur étaient présents dont son président, Dany Bergeron, Pierre Gour, maire de L'Assomption, membre du comité exécutif, Micheline Charpentier, Caisse populaire Desjardins de Repentigny, secrétaire du comité exécutif, Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption, vice-présidente du comité exécutif, Chantal Desrosiers, directrice des ressources humaines, Normand Venne, trésorier, Richard Blanchette, directeur général, Daniel Thiffault, président du conseil des commissaires de la Commission scolaire des affluents, vice-président du comité exécutif et Roxanne Boulé, secrétaire de direction.



Plusieurs maires et mairesses sont venus entendre Chantal Deschamps. Dans l'ordre habituel et à l'avant : Jacques Amireault, maire de L'Épiphanie-Paroisse, Sylvie St-Jean, mairesse de Boisbriand, Normand Grenier, maire de Charlemagne et Marc Gascon, maire de Saint-Jérôme. À l'arrière : Michel Champagne, maire de St-Sulpice et Pierre Gour, maire de L'Assomption.

## LA CORPORATION DE L'ÎLE LABEL VOIT LE JOUR



La mairesse de Repentigny, Chantal Deschamps, accompagnée du président de la Corporation de l'Île Label, Denis Rivest.

Le 15 mars dernier, la mairesse de Repentigny, Chantal Deschamps, a donné le coup d'envoi à la Corporation de l'Île Label, un nouvel organisme à but non lucratif chargé de voir au développement et à la promotion de cette importante infrastructure récréotouristique.

### Un travail de coordination

Cette nouvelle entité assumera notamment la coordination de toutes les activités présentées à l'Île Label et elle favorisera la venue et l'émergence de toutes celles susceptibles de créer une hausse au chapitre de l'achalandage.

« En fait, son mandat premier sera d'établir des liens entre tous les organismes et événements majeurs s'y déroulant et de favoriser la réalisation de tout projet contribuant à dynamiser et à animer les lieux, de mentionner Chantal Deschamps. L'Île Label est un endroit magnifique et une belle fenêtre sur le Saint-Laurent; c'est un véritable joyau en plein cœur du centre-ville repentignois et sa mise en valeur est une priorité pour nous. »

La Corporation, tout comme la Fondation Rues principales, le Centre local de développement (CLD), la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur de Repentigny, la Jeune chambre d'affaires et de professionnels Lanaudière Sud, les dirigeants de Feu et Glace, du Festival Jeune Public et du Festival Gospel de même que divers autres intervenants, seront appelés à créer cette synergie favorisant la mise sur pied d'activités intéressantes pour le grand public.

Quelques partenaires du milieu appelés à appuyer le travail des membres du conseil d'administration de la Corporation de l'Île Label. Dans l'ordre habituel, M<sup>re</sup> Claude Savoie du Festival Feu et Glace, Joffrey Bouchard du CLD de la MRC de L'Assomption, Céline Palerme du Festival Jeune Public, Julie Boivin de la Fondation Rues Principales, Lyne Lamarche du Festival Gospel et Chérif Ferah de la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur de Repentigny.

### Un intervenant clé du développement touristique

« Cette démarche est une suite logique et une étape importante reliée à la création d'un véritable centre-ville repentignois, d'ajouter Madame Deschamps. Plus l'Île Label sera animée et ce que nous voulons, c'est qu'elle le soit durant les 12 mois de l'année, plus les visiteurs seront nombreux, ce qui représente des retombées intéressantes pour les commerçants du secteur. Cela ajoutera également à la vitalité économique de l'ensemble de l'économie repentignoise ».

À travers le protocole d'entente intervenu, la Corporation s'engage aussi à assurer l'entretien, la sauvegarde et le développement du parc, tant pour sa partie insulaire que pour sa partie continentale. Bénéficiant d'un budget annuel de 400 000 \$, cette nouvelle entité aura aussi un pouvoir de recommandation auprès des instances municipales.

### Denis Rivest à la présidence

La présidence de cette nouvelle corporation a été confiée à l'homme d'affaires repentignois bien connu, Denis Rivest, propriétaire de l'Imprimerie Rivest. Fortement impliqué dans le milieu, il a notamment été président de la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur de Repentigny.

« Monsieur Rivest est le candidat idéal pour mener la Corporation à bon port, de mentionner la mairesse repentignoise. Son expérience, sa connaissance du milieu des affaires et son engagement nous assurent qu'il aura toute la collaboration souhaitée des gens et organismes du milieu. »

### Les membres du conseil d'administration

Six autres Repentignois et Repentignaises ont aussi accepté l'invitation de la mairesse Chantal Deschamps de siéger au conseil d'administration et c'est avec enthousiasme qu'ils entreprennent ce beau mandat. Ce sont : Michel Couture, président de la Société d'Horticulture et d'Écologie de Repentigny (SHER), Alain Manseau, avocat, Dominique Massie, directrice générale de l'Association de Repentigny pour l'avancement de la musique (ARAM), Christyne Sasseville, avocate, Alain Sylvestre, comptable agréé et Denyse Peltier, conseillère municipale, représentante officielle de la Ville de Repentigny au sein du comité.



## Une belle façon de contribuer au financement de la 42<sup>e</sup> Finale

### LA CUVÉE DES JEUX, GOÛTEZ-Y!



Quelques-uns des dignitaires présents au lancement officiel de la Cuvée des Jeux en compagnie de la mascotte Tison. Dans l'ordre habituel, Dany Bergeron, président du comité organisateur de la 42<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec MRC de L'Assomption Hiver 2007, Daniel Thiffault, président du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Affluents et vice-président du comité exécutif, Sylvain Denis, oenologue, Éric Poulin, directeur Communication et commercialisation, Guy Robert, directeur de la SAQ Sélection de Repentigny, Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption et vice-présidente du comité exécutif, Richard Blanchette, directeur général du comité organisateur et Jean M. Poirier, directeur du Cégep régional de Lanaudière et membre du conseil d'administration.

Le 27 mars dernier, à la SAQ Sélection de Repentigny, le Comité organisateur de la 42<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec MRC de L'Assomption a procédé au lancement officiel de la Cuvée des Jeux, un bel outil promotionnel destiné à amasser des fonds pour la tenue de cet événement majeur présenté chez nous du 2 au 10 mars 2007.

« Les finales antérieures ont vendu près de 500 caisses de vin, de déclarer Dany Bergeron, président du Comité organisateur. Notre objectif est bien simple : dépasser ce nombre ! Plus de bouteilles nous vendrons, plus nous serons en mesure d'offrir une finale d'enfer aux jeunes athlètes du Québec. »

Grâce au partenariat établi avec la S.A.Q., deux vins français sont disponibles, un rouge (Merlot) et un blanc (Chardonnay). Ils sont présentement en vente dans

toutes les succursales de la MRC de L'Assomption ainsi qu'à la succursale de Lachenaie, au coût de 13,95 \$ la bouteille. On peut également effectuer de plus grandes commandes en communiquant directement avec Daniel Thiffault à la Maison des Jeux au (450) 470-2007.

Le Comité organisateur des Jeux profite de l'occasion pour remercier la direction et le personnel de la SAQ Sélection de Repentigny pour leur accueil chaleureux et pour inviter les citoyennes et les citoyens de la MRC de L'Assomption à se procurer ce produit aux couleurs des Jeux du Québec, Hiver 2007.

La Cuvée des Jeux...goûtez-y!

Toutes les infos à : [www.jeuxduquebec.com](http://www.jeuxduquebec.com)

## UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE RENDEZ-VOUS ESTIVAL



Monsieur Legault est entouré, à l'avant, de Chantal Deschamps, mairesse, Cécile Hénault, conseillère municipale, membre de la Commission loisir et sport. À l'arrière, Jeannot Lemay, vice-président du comité exécutif et conseiller municipal et Francine Payer, conseillère municipale, présidente de la Commission loisir et sport.

Serge Legault est devenu depuis peu le tout nouveau président du Rendez-vous estival de Le Gardeur.

Les autorités municipales ont profité de son récent passage à l'hôtel de ville pour lui remettre un chèque de 35 000 \$, représentant l'aide financière accordée par la Ville de Repentigny au comité organisateur.

## Avertisseur de fumée

# AVEZ-VOUS PENSÉ À CHANGER LA PILE ?

**Avez-vous profité du récent changement d'heure pour changer la pile de votre avertisseur de fumée ?**

**Voici comment vérifier votre avertisseur de fumée ?**

- Appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit se faire entendre immédiatement.
- Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en éteignant une chandelle près de l'avertisseur. Si l'avertisseur est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si le signal a été transmis.

### Des points importants :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, remplacez la pile immédiatement. Ces signaux indiquent que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. N'installez jamais de pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol, et dans les chambres à coucher où l'on dort la porte fermée.
- Installez-en dans les corridors, près des chambres à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée. Fixez-les au plafond ou sur les murs, à une distance de 10 à 30 centimètres (4 à 12 pouces) du mur ou du plafond.

- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Fiez-vous aux indications sur le boîtier de l'avertisseur. S'il est endommagé, poussiéreux ou qu'il n'émet pas de signal après le remplacement de la pile, changez-le. Ne dépassez jamais la durée suggérée.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée, mais vous êtes responsable de l'entretenir et de changer la pile, au besoin.
- Pour de plus amples renseignements sur l'avertisseur de fumée et votre sécurité, communiquez avec votre service d'incendie au **(450) 470-3620** ou visitez le site du ministère de la Sécurité publique au [www.msp.gouv.qc.ca/incendie](http://www.msp.gouv.qc.ca/incendie) sous la rubrique *Prévention*.

### Visite des pompiers

Il se peut même que vous receviez la visite des pompiers repentinois puisque ceux-ci effectuent à l'occasion des visites préventives. Ils en profitent alors pour vérifier votre avertisseur de fumée et pour vous transmettre les consignes de sécurité usuelles. Ces derniers sont dûment identifiés et ce service est tout à fait gratuit.



### Mise en garde

À l'occasion, il arrive que des représentants de compagnies d'extincteurs (vente et recharge) ou de systèmes d'alarme incendie sont présents sur le territoire.

Tel que l'exige la réglementation municipale, ces gens sont munis d'un permis de colportage (exigez de le voir); ils sont donc autorisés à faire du commerce dans les deux secteurs de Repentigny. Il est toutefois important de préciser qu'en aucun temps, ces employés de compagnies privées sont mandatés par la Ville de Repentigny ou agissent en son nom (voir texte colportage et vente itinérante).

Il est donc fortement recommandé d'être très prudent à cet égard.

## OPÉRATION NETTOYAGE EN COURS

La Division des travaux publics a entrepris son opération de nettoyage printanier.

À cet effet, il est bon de savoir que les balais de rue commencent d'abord avec le nettoyage des artères principales pour ensuite poursuivre avec les rues commerciales, les pistes cyclables et les rues secondaires, au cours du mois de mai.

Quatre balais sont utilisés pour cette tâche et plus de 400 kilomètres de rues recevront la visite des cols bleus chargés de cette opération.

Toutefois, il est important de préciser que la température peut influencer et modifier le calendrier prévu à cette fin.



## Colportage et vente itinérante à Repentigny

### EXIGEZ LE PERMIS DÉLIVRÉ PAR LA VILLE !

Toute entreprise qui désire faire de la vente de porte en porte ou tout organisme qui fait de la sollicitation porte-à-porte doit obligatoirement obtenir un permis délivré par la Ville avant de sonner à votre domicile.

La possession de ce permis n'accorde en rien le privilège aux entreprises commerciales et organismes de charité de prétendre agir en lieu et place de la Ville, ni d'utiliser le nom de la Ville de Repentigny comme moyen de persuasion auprès des consommateurs. Si vous recevez la visite de personnes qui associent la Ville comme partenaire ou collaborateur pour rendre plus crédible leur démarche, vous êtes invités à communiquer avec madame Lucie Gendron, du Service d'urbanisme, au **470-3001, poste 3835**.

### Quelques conseils utiles

La très grande majorité des entreprises commerciales et des organisations caritatives qui circulent sur le territoire agissent dans les règles en tout respect des gens qu'ils visitent et de la réglementation municipale.

Toutefois, si vous avez des doutes sur la légitimité de la démarche de la personne qui vous sollicite, les quelques conseils qui suivent peuvent vous être utiles:

- Puisque le permis pour le colportage, la vente itinérante ou la sollicitation est **obligatoire**, exigez qu'on vous le présente;
- Le vendeur ou le solliciteur doit avoir en sa possession une carte d'identification émise par la Ville, où apparaît son nom et celui de l'entreprise ou de l'organisme pour lequel il travaille ou agit;
- Lisez le nom du représentant et mémorisez-le;
- Rappelez-vous que le permis est une autorisation de vendre ou de solliciter et non une marque de partenariat ou d'association entre son détenteur et la Ville.

## Chercheurs d'emplois d'été

### PRÈS DE 600 PERSONNES RÉPONDENT À L'INVITATION DE LA VILLE DE REPENTIGNY

Les candidats intéressés à travailler dans les différents services de la Ville de Repentigny au cours de la saison estivale ont été nombreux à franchir la porte de l'hôtel de ville le 4 mars dernier, à l'occasion d'une journée portes ouvertes qui a connu un franc succès!

Cette activité de recrutement a en effet suscité un véritable engouement auprès des jeunes chercheurs d'emplois d'été. Près de 600 personnes s'y sont présentées et pas moins de 350 demandes d'emploi ou curriculum vitae ont été remis en mains propres au personnel de la Ville de Repentigny ainsi qu'aux représentants de l'organisation de la 42<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec et du Comité des jumelages de Repentigny, répartis ce jour-là dans les divers kiosques installés dans le hall de l'hôtel de ville.

Tous les postulants ont reçu une lettre accusant réception de leur curriculum vitae. Ceux dont la candidature a été retenue seront contactés d'ici le 15 juin. Les autres curriculum vitae recueillis seront conservés durant une période de 6 mois par le Service des ressources humaines de la Ville de Repentigny.

### Une journée qui fait des gagnants

La journée portes ouvertes aura non seulement permis à plusieurs jeunes de se dénicher un gagne-pain passionnant pour la saison estivale; elle aura aussi fait deux gagnants puisque deux lecteurs MP3 ont été tirés parmi les visiteurs. Les gagnants de ces prix sont tous deux résidents de Repentigny. Il s'agit de Pierre Deschênes et d'Eugénie Rajotte.



Près de 600 personnes ont profité de cette journée portes ouvertes pour s'informer des emplois disponibles à la Ville de Repentigny.

## À l'achat d'une maison neuve ou d'un condo neuf

# JUSQU'À 16 000 \$ DE RABAIS ET DE PROMOTIONS



Dans une maison modèle de Repentigny, M. Georges Robinson, maire suppléant et président de la commission de développement économique de la Ville de Repentigny, remet leur Guide de bienvenue à la famille Poissant, formée de François, Martine et leurs enfants Jérémy et Benjamin. Ils sont entourés de Linda Mallette, directrice générale de la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny et de Kathie Tremblay, présidente de la Jeune chambre d'affaires et de professionnels Lanaudière sud.

Le premier Guide de bienvenue qui permettra aux acheteurs d'une propriété neuve située sur le territoire repentignois de bénéficier d'économies appréciables sur une gamme de produits et services de qualité offerts par des gens d'affaires d'ici durant toute l'année a été remis le 29 mars dernier à la famille Poissant, nouvellement propriétaire d'une magnifique maison située sur la rue Toulouse.

Cette année, la mise en commun des ressources de la Ville de Repentigny, de la Chambre de Commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny, de la Jeune Chambre d'affaires et de professionnels Lanaudière sud, de même que de certains promoteurs, constructeurs, institutions financières et commerçants du territoire, aura permis d'offrir jusqu'à 16 000 \$ de rabais et de promotions à ceux qui feront l'acquisition d'une maison neuve ou d'un condo neuf en 2006.

« Je désire souligner et saluer la participation de notre communauté d'affaires dans ce bel outil de développement économique pour notre milieu », a affirmé M. Georges Robinson, maire suppléant et président de la commission de développement économique de la Ville de Repentigny. « Fort du succès qu'il a connu au cours des trois dernières

années, ce guide est un excellent outil pour faire la promotion des commerçants de chez nous et une belle façon de souhaiter la bienvenue aux nouveaux résidents », a-t-il ajouté.

L'offre de plus de 16 000 \$ de rabais se divise en cinq grandes sections :

- Quelque 90 commerçants et professionnels de Repentigny proposent des rabais et promotions de 6 985 \$.
- Les Caisses populaires Desjardins de Repentigny, de St-Paul-L'Ermitte et de Charlemagne offrent un rabais pouvant atteindre 6 000 \$.
- L'offre de la Ville de Repentigny en services est de 1 590 \$.
- À l'achat d'un terrain, le rabais des promoteurs participants est de 1 000 \$\*.
- Le rabais des constructeurs participants est de 500 \$\*.

\* Voir les promoteurs ou constructeurs participants pour tous les détails.

Le Guide de bienvenue sera remis à la demande des nouveaux propriétaires lors de l'émission du permis de construction. Pour l'obtenir, veuillez rejoindre madame Lise Germain, au Service de développement économique de la Ville de Repentigny, au 470-3150.

## LES TERRAINS DE JEUX ET LES PLATEAUX SPORTIFS ONT BESOIN DE RÉPIT AVANT L'ÉTÉ !

# FERMÉ

## RÉGÉNÉRATION DE LA SURFACE

MERCI DE NE PAS Y CIRCULER

Merci de votre collaboration  
Service des loisirs, de la culture  
et de la vie communautaire

Repentigny  
Services Culture Loisirs Nature

En période de dégel, les terrains de jeux et les plateaux sportifs dans les parcs sont gorgés d'eau. Ils en sont par conséquent fragilisés et leur utilisation pourrait sérieusement endommager leurs surfaces.

Au printemps, ces surfaces naturelles ont aussi besoin de se régénérer. Pour certains terrains, un répit suffira. Pour d'autres, la Ville de Repentigny effectuera des travaux d'aération, d'ensemencement, de terreautage, etc., soit des travaux de régénération. Pour les plus abîmés, une remise à neuf sera nécessaire. On procédera pour ceux-là à des travaux de réfection, par exemple par le nivellement de la terre ou par la pose de nouvelle tourbe.

La Ville de Repentigny lance donc une mise en garde sur l'utilisation des terrains municipaux et fait appel à la collaboration de la population à cet effet. Elle demande aux citoyens de ne pas circuler sur ceux où des panneaux de couleur orange indiquant la nature des travaux à exécuter (régénération ou réfection) auront été installés.

Il faudra donc faire preuve de patience et attendre que les panneaux soient retirés des terrains avant de les utiliser.

### Le lundi 24 avril

## C'EST LA COLLECTE DE SANG



Tous les membres du comité organisateur comptent sur l'appui de la population. Dans l'ordre habituel, Jeannine Joly, responsable des bénévoles, Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny et présidente d'honneur de l'activité, Michel Pagé, représentant la Fraternité des policiers et policières, Fanny Bellemare-Martin, conseillère en organisation de collectes à Héma-Québec et Chantal Brien, coordonnatrice à la Ville de Repentigny.

La Ville et la Fraternité des policiers et policières de Repentigny invitent toute la population à leur collecte de sang annuelle qui se tient cette année le lundi 24 avril.

Le personnel d'Héma-Québec et la présidente d'honneur de l'activité, la mairesse Chantal Deschamps, attendent les donateurs à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, situé au 435, boulevard Iberville, entre 10 h et 20 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

### Matériaux secs

## UN NOUVEAU SITE À LA DISPOSITION DES CITOYENS

À compter du 19 avril, un nouveau site de dépôt de matériaux secs sera mis à la disposition des citoyennes et des citoyens de Repentigny.

Autrefois localisé sur la rue Louvain dans le parc industriel de Repentigny, le nouvel emplacement est situé au 336, rue Charles-Marchand, dans le secteur Le Gardeur. Pour y accéder, empruntez la rue Saint-Paul, tournez à gauche sur Salomon-Juneau et immédiatement à droite sur Charles-Marchand.

Rappelons qu'on peut utiliser ce type de service pour y déposer des matériaux secs tel que de la terre, de la pierre ou des débris de construction.

**Horaire en vigueur du 19 avril au 15 novembre 2006**

Mercredi : de 17 h à 21 h

Vendredi et dimanche : de 12 h 30 à 19 h 30

Samedi et jours fériés : de 7 h 30 à 19 h 30

### Tarifs en vigueur

- Automobile ou fourgonnette, sans remorque : 20 \$ par voyage
- Camionnette, automobile ou fourgonnette avec remorque de 1,2 m X 2,4 m ou moins : 40 \$ par voyage
- Camionnette, automobile ou fourgonnette avec remorque de plus grande capacité que 1,2 m X 2,4 m : 60 \$ par voyage

### Collecte des résidus verts

## C'EST REPARTI !

La Ville de Repentigny désire vous rappeler que la collecte hebdomadaire des résidus verts est de retour depuis le mercredi 12 avril et qu'il en sera ainsi à tous les mercredis jusqu'à la mi-novembre.

Que sont les résidus verts ? Principalement le gazon coupé, les feuilles d'arbres, d'arbustes et les débris de plates-bandes et de jardin.

Les résidus verts doivent être déposés dans des contenants appropriés tels que des sacs de plastique, en vue de leur traitement par compostage.

### Le mercredi seulement

En raison du fait que les résidus verts sont transformés en compost et compte tenu que ces matières représentent près de 20 % du poids des ordures qui vont directement à l'enfouissement, les résidus verts ne seront ramassés que le mercredi et non lors des journées de collectes des ordures.

Soucieuse de contribuer davantage à la préservation de l'environnement, la municipalité compte sur la coopération et la participation du plus grand nombre à cette collecte hebdomadaire des résidus verts.

## Rappel à l'intention des propriétaires de motorisés

### REMISAGE ET STATIONNEMENT D'ÉQUIPEMENT SAISONNIER

Le remisage de motoneige, caravane, auto-caravane, caravane à sellette, tente caravane, caravane portée, remorque, véhicule tout-terrain, roulotte, bateau de plaisance, tente-roulotte et tout autre équipement comparable est autorisé pour une habitation comportant 3 logements et moins;

Un maximum de deux (2) équipements peuvent être stationnés ou remisés sur la propriété;

Il peut être stationné en cour avant durant la saison où l'équipement est utilisé, le reste du temps, il doit être remisé dans la cour

latérale ou arrière à 0,5 mètre (1 pi 7 po) des lignes de propriété;

Il doit être en état de fonctionner et doit respecter les dimensions suivantes :

#### Cour avant

Hauteur maximale : 2,5 mètres (8 pi 2 po)

Largeur maximale : 2,5 mètres (8 pi 2 po)

Longueur maximale : 6 mètres (19 pi 6 po)

#### Cours latérale et arrière

Hauteur maximale : 3,5 mètres (11 pi 6 po)

Longueur maximale : 12 mètres (39 pi 4 po)

(incluant la remorque)

Lorsqu'il est stationné en cour avant, l'équipement ne doit pas empiéter sur l'emprise de la rue et doit être situé à un minimum de 3 mètres (9 pi 10 po) du pavage.

Ces renseignements constituent un résumé des principales réglementations actuellement en vigueur. Pour des informations additionnelles, rejoignez la Service de l'urbanisme au **(450) 470-3840**.



Visitez-nous également sur Internet à : [www.repentigny.qc.ca](http://www.repentigny.qc.ca)

## Règles édictant l'abattage d'arbres

### ARBRE SITUÉ À L'AVANT DE LA PROPRIÉTÉ

L'abattage d'arbre ayant un tronc d'un diamètre de 20 cm (8 po) et plus mesuré à 1,2 m (4 pi) du sol et localisé en cour avant, doit faire l'objet d'une demande de **certificat d'autorisation**.

De plus, la coupe de l'arbre est assujettie à l'une des conditions suivantes :

- Il doit être mort ou atteint d'une maladie grave;
- Il doit être dangereux pour la sécurité des personnes;
- Il doit être une nuisance pour la croissance et le bien être des arbres voisins;
- Il doit causer des dommages irrémédiables à la propriété publique ou privée; dans le cas des conifères, ils occupent une superficie équivalente à plus de 50 % de la cour avant ou les branches endommagent le bâtiment;
- Il doit être nécessairement abattu dans le cadre de l'exécution de travaux publics (Hydro-Québec, gaz, Ville);
- Il doit être abattu pour la réalisation d'un projet de construction pour lequel la ville à émis un permis de construction et ne pouvant être localisé ailleurs;
- Il doit être de la famille des salix ou des populus (saule, peuplier, tremble);
- Nonobstant ce qui précède, il est autorisé d'abattre un arbre par groupe de 3 arbres situés en cour avant à condition qu'il soit remplacé par un arbre d'une hauteur minimale de 3 mètres (9 pi 10 po);
- Tout arbre abattu pour une des raisons ci-dessus mentionnées doit être remplacé par un arbre d'une hauteur minimale de 3 m (9 pi 10 po) à moins que cette cour avant comporte déjà au moins un (1) arbre ayant un diamètre de 20 cm (8 po) mesuré à 1,2 m (4 pi) du sol;
- Aucuns frais n'est exigé lors de la demande du certificat d'autorisation.

### Arbres sur la propriété publique

Il est interdit pour quiconque de couper, de détruire ou d'endommager un arbre dans l'emprise de la voie publique, un parc ou une place publique de la municipalité, sauf s'il s'agit d'un (des) employé(s) de la municipalité dans l'exécution de leurs fonctions.

Les informations qui précèdent concernent principalement les éléments applicables au chapitre résidentiel. Pour les bâtiments situés sur un coin de rue, ou en zone agricole, ou destinés à d'autres usages, nous vous invitons à communiquer avec le Service d'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Repentigny au **(450) 470-3840**.

De plus, les renseignements fournis dans le présent document constituent un résumé des principales réglementations actuellement en vigueur. Certaines modifications peuvent être apportées en cours de route. Nous vous recommandons fortement de communiquer avec le service concerné avant d'entreprendre vos travaux dans le but de vous assurer que les normes décrites sont toujours valides.



Visitez-nous également sur Internet à : [www.repentigny.qc.ca](http://www.repentigny.qc.ca)

## À compter du 1<sup>er</sup> mai

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉGLEMENTATION PORTANT SUR L'ARROSAGE

Il est important de se rappeler que la réglementation en matière d'arrosage s'applique du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> octobre. À ce sujet, il faut savoir que l'arrosage est permis entre 5 h et 8 h et entre 19 h et 22 h les journées paires du calendrier pour les numéros civiques pairs et les journées impaires du calendrier pour les numéros civiques impairs.

Par ailleurs, il est possible de se procurer un permis spécial d'arrosage lorsque vous installez des nouvelles plantations majeures (arbres, haie, pelouse). Ce dernier est valide pour une période maximale de 15 jours et il est gratuit.

Plus de détails à : [www.ville.repentigny.qc.ca/urbanisme/arrosage](http://www.ville.repentigny.qc.ca/urbanisme/arrosage)

### Le 15 avril, une date à ne pas oublier

#### Les abris d'auto

Vous avez jusqu'au 15 avril pour procéder au démontage de votre abri d'auto temporaire puisque, rappelons-le, ceux-ci sont autorisés pour une période franche de 6 mois débutant le 15 octobre de chaque année.

#### Le stationnement de nuit

C'est aussi à compter du 15 avril que prend fin l'interdiction de stationner son véhicule dans les rues de la municipalité entre 12 h et 7 h le matin.

## ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois, à 19 h, à l'hôtel de ville, au 435, boulevard Iberville.

La prochaine assemblée aura lieu le mardi 9 mai 2006, 19 h.

Pour prendre connaissance de l'ordre du jour, composez le **(450) 470-3141** ou visitez le [ville.repentigny.qc.ca/conseil](http://ville.repentigny.qc.ca/conseil).

## Pour joindre votre conseiller municipal

District 1 André Cyr 585-3410	District 5 Patrice Peltier-Rivest 657-1255	District 9 Jean Langlois 585-4285
District 2 George Robinson 654-9746	District 6 Daniel Labrecque 585-8557	District 10 Jeannot Lemay 582-4342
District 3 Denyse Peltier 581-5733	District 7 Raymond Hénault 581-0319	District 11 Francine Payer 582-7711
District 4 Cécile Hénault 654-3046	District 8 Mario Morais 654-4018	District 12 Sylvie Langlois-Brouillette (514) 295-8376

## Services municipaux

<b>Hôtel de ville</b>	<b>450-470-3000</b>
435, boul. Iberville, Repentigny, Québec, J6A 2B6	
Approvisionnement	450-470-3220
Bibliothèque municipale	450-470-3420
Bibliothèque municipale et scolaire Edmond-Archambault	450-470-3430
Communications	450-470-3140
Cour municipale	450-470-3500
Développement économique et Services techniques	450-470-3150
Direction générale	450-470-3110
Évaluation	450-470-3250
Greffe	450-470-3130
Hôtel de ville	450-470-3000
Info-Arts	450-470-ARTS
Info environnement	450-470-3830
Loisirs, culture et vie communautaire	450-470-3400
Mairie	450-470-3103
Ordre du jour	450-470-3141
Piscine municipale Valmont	450-470-3440
Plaintes	450-470-3140
Protection du voisinage	450-654-6472
Ressources humaines	450-470-3700
Sécurité publique - incendie	450-470-3620
Sécurité publique - police	450-470-3600
Taxation	450-470-TAXE
Transport - horaires	450-492-6111
Transport - plaintes	450-470-3860
Travaux publics	450-470-3800
Urbanisme /Permis / Inspections	450-470-3840
Urgence Police-Incendie-Ambulance	9-1-1
Site Internet	<a href="http://www.ville.repentigny.qc.ca">www.ville.repentigny.qc.ca</a>
Courriel	<a href="mailto:communication@ville.repentigny.qc.ca">communication@ville.repentigny.qc.ca</a>



Partenaire des situations d'urgence

Le Bulletin municipal Regard sur Repentigny est publié 11 fois l'an

Réalisation : **Division des communications de la Ville de Repentigny**

Infographie : [info@martineaudesign.ca](mailto:info@martineaudesign.ca)

Impression : **Imprimerie Bernier Inc.**

Distribution : **Postes Canada**

Tirage : **31 500 exemplaires**

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est faite dans le seul but d'alléger le texte.  
ISSN : 1709-2833

Imprimé sur du papier recyclé.